



Les anciennes carrières des Combes de Guiral ont été sélectionnées par la société TSE pour devenir une zone d'étude en vue de pouvoir analyser la faisabilité de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le conseil municipal de la commune de Crayssac a accepté de délibérer en faveur de cette démarche, c'est-à-dire l'étude de ce foncier.

Les analyses, études réglementaires et de faisabilité sont en cours : le projet photovoltaïque n'est pas encore arrêté.

La société TSE viendra présenter les résultats et les contours du projet aux riverains durant le mois de novembre.



Vous pouvez dès à présent faire remonter vos interrogations à l'adresse mail suivante :

projetpv-crayssac@tse.energy